



ACTUALITÉS DE LA LUTTE CONTRE LE PROJET DE SURFPARK

Période du 10/07/2025 au 03/09/2025

Rédaction : Collectif NON au surfpark à Canéjan

Présentation : Le maire de Canéjan a accordé un permis pour deux piscines de surf géantes. Le Collectif NON au surfpark à Canéjan, soutenu par l'association Collectif Canéjan en Transition et des habitants riverains, s'oppose au projet avec la SEPANSO Gironde et Surfrider Foundation Europe, qui ont déposé un recours. Dans cette 11^e lettre d'information, nous faisons le point sur la mobilisation. Pour les précédentes lettres, voir [ici](#).

Au menu de cette lettre

- Un surfpark est-il vraiment d'intérêt collectif? C'est ce que prétendent les promoteurs, on démonte leur argumentaire !
- Cet été il a beaucoup été question de la loi Duplomb. Nous avons décortiqué la décision du Conseil d'État et repéré un détail passé inaperçu...
- C'est officiel : Canéjan n'a aucune marge de manœuvre pour son approvisionnement en eau potable. Alors, on fait quoi ?
- Un nouvel été caniculaire... mais le vrai danger, c'est le déni collectif.
- Les malheurs du surfpark de Bristol (Angleterre) montrent à quel point ces projets sont économiquement fragiles.
- Une citation du Meilleur des Mondes d'Aldous Huxley. Visionnaire !
- On liste les articles sortis cet été dans la presse sur le surfpark de Canéjan.
- Et on conclut avec les mobilisations passées et à venir. A noter la date du dimanche 9 novembre, en faveur de notre rivière, l'Eau Bourde !



Actualités concernant le projet de surfpark

◆ **Légalité du permis de construire : non, un surfpark n'est pas d'« intérêt collectif » !**

Le permis de construire du surfpark de Canéjan fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif. Quand le permis a été signé, les activités purement commerciales étaient interdites dans la zone du Courneau. Pour contourner cette règle d'urbanisme, le projet a été considéré comme étant d'« intérêt collectif », contre toute évidence.

Après [le retrait du soutien de la Fédération Française de Surf](#), les promoteurs comptent désormais sur... les [enfants des écoles](#) pour justifier l'intérêt collectif du projet. Un mercredi surf en piscine : fallait y penser ! Sauf qu'à notre connaissance, aucun programme scolaire ne justifie l'apprentissage du surf en piscine. Accueillir les enfants au surfpark à prix cassé ? C'est juste un habillage marketing pour du mécénat privé très intéressé.

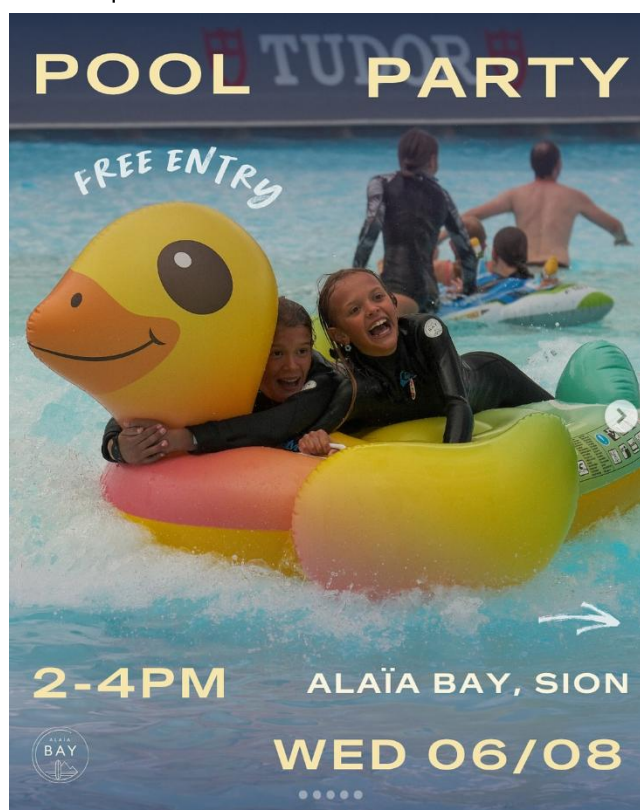
D'ailleurs, la Région Nouvelle-Aquitaine [refuse de financer les surfparks](#), qui vont à l'encontre de sa politique de transition écologique et de développement durable, et le projet n'a jamais été présenté aux habitants avant la signature du permis, ce qui semblerait pourtant logique pour un projet supposé d'intérêt collectif.

À la demande des promoteurs, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a validé (pour le moment) la réglementation des « activités nautiques » pour le surfpark, et non celle des « baignades », comme en Suisse (voir photo). A Canéjan, la baignade serait donc interdite dans le surfpark pour raisons sanitaires : pas de « pool party » possible ! Clairement, la sécurité des enfants des écoles qui viendraient surfer ne serait pas assurée.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas imaginer que le surfpark obtienne un soutien institutionnel et a fortiori des subventions publiques.

La commune a validé le permis de construire en s'appuyant sur une interprétation hautement contestable de l'intérêt collectif. Le surfpark de Canéjan est bien un projet commercial purement privé sur terrain privé, auquel la commune de Canéjan est totalement étrangère, comme elle l'a expliqué elle-même à plusieurs reprises.

Nous attendons donc avec confiance la décision du tribunal.

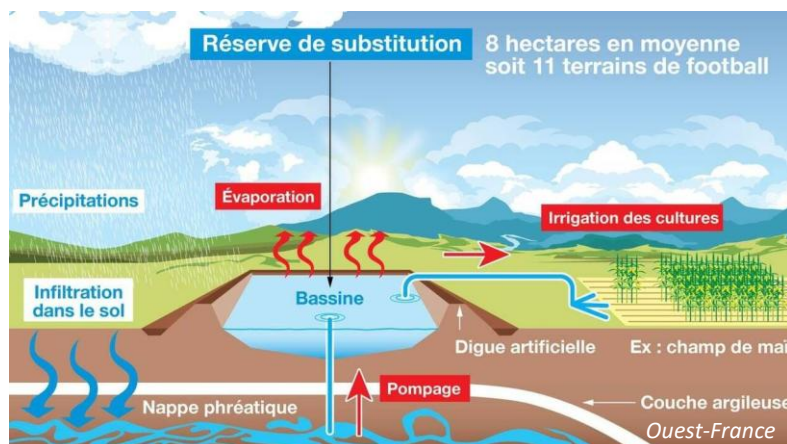


◆ Loi Duplomb et surfparks

Dans sa décision du 7 août 2025 sur la loi Duplomb, le Conseil constitutionnel bloque la réintroduction des néonicotinoïdes — bonne nouvelle pour la biodiversité et notre santé 🌿.

Mais il se prononce aussi sur les mégabassines : il interdit que celles-ci soient remplies en pompant dans les nappes profondes (très lentes à se recharger), au nom du « droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ».

Difficile, dès lors, d'imaginer que ces nappes profondes puissent servir... à remplir des mégapiscines destinées à une activité nautique commerciale (surf artificiel) — loin d'être essentielle, comparée aux activités agricoles. C'est pourtant ce qui est prévu à Canéjan !

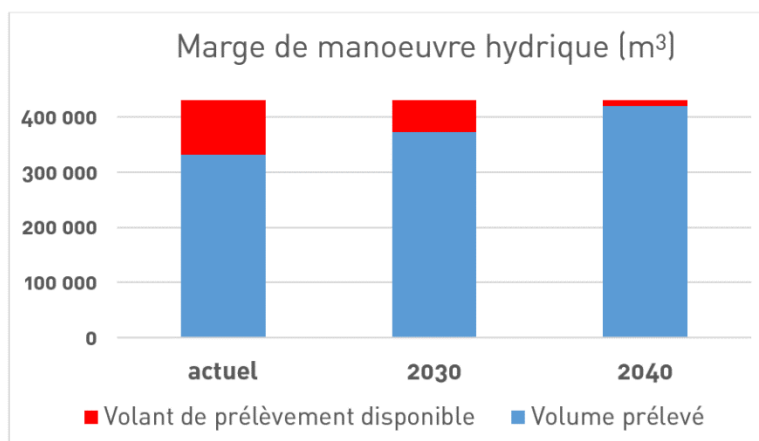


◆ Pas de marge de manœuvre pour l'eau potable à Canéjan

Le maire de Canéjan [a expliqué](#) que le futur PLU intégrera des règles plus strictes pour la préservation de l'eau, avec notamment une analyse systématique des projets gourmands en eau au regard des objectifs du SCoT bioclimatique, qui fixent les règles de gestion durable de l'eau et de l'aménagement du territoire. Nous sommes donc allés consulter [ce document](#).

On n'a pas été déçu ! L'analyse des besoins prévisionnels [en eau potable](#) montre qu'à Canéjan, la marge de manœuvre pour respecter la limite préfectorale est très faible et qu'en 2040, vu l'évolution démographique attendue, elle sera quasi-nulle (voir graphique ci-contre).

Avec un réseau déjà performant et une consommation par habitant plutôt faible, limitant les possibilités d'économie d'eau, comment autoriser un surfpark ?



Le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique pour la révision du PLU de Canéjan avait exigé que la version finale du PLU révisé évalue la capacité de fourniture en eau potable à l'horizon 2030-2040, en prenant en compte la projection démographique mais aussi tous les projets en cours (surfpark compris). On attend avec intérêt les corrections demandées !

◆ Un nouvel été caniculaire, mais le danger vient aussi d'un déni collectif

Dans un [entretien au « Monde » le 25 août](#), la climatologue Valérie Masson-Delmotte (Haut Conseil pour le climat) alerte après un été caniculaire de plus sur un risque d'oubli rapide et regrette le manque de responsabilité du personnel politique : « *Aujourd'hui, l'été n'est plus synonyme d'insouciance, mais une saison dangereuse pour les organismes vivants, les activités agricoles, le travail en extérieur.* »



Bordeaux a battu son record de chaleur cet été : 41,6°C le 11 août, et malgré quelques orages le mois d'août n'aura pas suffi à redresser la situation hydrologique en Gironde : les précipitations sont restées bien en dessous des normales saisonnières. Conséquence : le préfet de Nouvelle-Aquitaine a signé le 27 août [un nouvel arrêté renforçant encore les mesures de restriction d'eau](#). À ce stade, aucune limitation n'est imposée pour l'eau issue du réseau d'alimentation potable, alimenté par **les nappes profondes**. Mais il appelle à la vigilance : « ces nappes sont fortement sollicitées toute l'année et nécessitent une gestion économe ». Il incite donc chacun à « inscrire ces réflexes citoyens dans la durée », qu'il s'agisse d'éviter l'arrosage superflu ou de **limiter les usages non essentiels**.

Bref, les faits sont là, mais le déni a la peau dure chez certains de nos élus.

◆ Le surfpark de Bristol au bord de la faillite

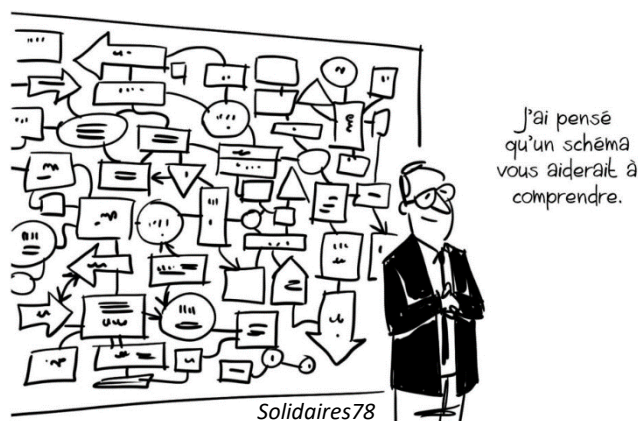
Le surfpark de Bristol, véritable modèle pour les promoteurs de Canéjan, a [été sauvé in extremis de la faillite cet été](#)... en Angleterre, pays où l'eau tombe du ciel toute l'année.

Construit grâce à un montage financier complexe (15 M€ d'emprunts privés et fonds d'investissement), il a été fragilisé par la crise du Covid. En 2022, un fonds londonien a racheté une partie des parts, mais la dette restait énorme. Au printemps 2025, un créancier a exigé le remboursement immédiat des dettes impayées. Avec seulement 179 £ en caisse, les administrateurs ont pris le contrôle et le surfpark a été temporairement fermé, puis repris par de nouveaux investisseurs.



Ce modèle économique repose sur d'énormes emprunts. Dès qu'un créancier réclame son argent, tout peut s'effondrer. Malgré la forte fréquentation, la trésorerie restait quasi nulle, face à des coûts fixes énormes : construction, entretien, énergie, eau. Combiné à des montages juridiques et financiers complexes, cela peut provoquer une fermeture immédiate en cas de crise ou de conflit.

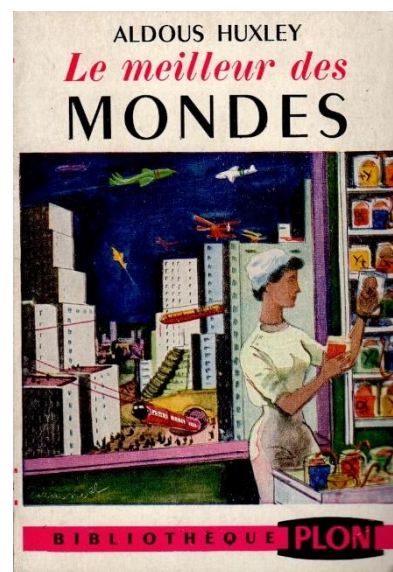
À Canéjan, le projet est encore plus complexe et couteux, et donc fragile : montages financiers sophistiqués de sociétés impliquant notamment un investisseur luxembourgeois (voir notre [Newsletter n°7](#)), terrain étroit imposant des bassins séparés avec deux moteurs au lieu d'un, toits équipés de panneaux solaires et de récupérateurs d'eau de pluie devant être ensuite décontaminée, réserves d'eau immenses à gérer avec les risques sanitaires associés, « engagement » à fermer un bassin en cas de pénurie d'eau, absence de système de rafraîchissement de l'eau malgré les canicules qui feraient monter la température des bassins à plus de 30°C et pourraient obliger à vidanger si les cyanobactéries se développent,...



Avis aux nouveaux investisseurs, qui tardent à se manifester (on comprend pourquoi)...

◆ La citation du jour

Elle est tirée du roman dystopique de Aldous Huxley, « Le meilleur des mondes » (*Brave New World*) qui date de 1932, il y a bientôt 100 ans : « **Les primevères et les paysages ont un défaut grave : ils sont gratuits.** » « **Nous conditionnons les masses à détester la campagne, mais simultanément nous les conditionnons à raffoler de tous les sports en plein air. En même temps, nous faisons le nécessaire pour que tous les sports en plein air entraînent l'emploi d'appareils compliqués.** » Comme un surfpark !



◆ Lu dans la presse

- 22/07, Le Parisien : « [Les vagues déferlent dans l'océan à 50 km d'ici](#) » : en Gironde, la bataille autour d'un projet de surfpark fait rage — focus sur la rivière Eau Bourde
- 28/07, Libération : [Les surf parks, des piscines à vagues géantes «qui donnent la même impression de démesure que les mégabassines»](#) — une interview bien sentie
- 14/08, Reporterre : [Près de Bordeaux, bientôt un surf park à 50 kilomètres de l'océan ?](#) — l'article le plus influent
- 15/08, L'Essentiel de l'Éco : [Bordeaux : le « surf park » qui crée la polémique](#) — notre article coup de cœur
- 15/08, Surfer's journal : [Remous territoriaux](#) — l'article le plus "surf"
- 20/08, Charlie Hebdo : [Champions du monde](#) — l'article le plus punchy

◆ Actions passées

- 23-26 août : nous étions présents à l'Université d'Été des Mouvements Sociaux et des Solidarités, qui a rassemblé environ 2 000 participant-e-s sur le campus à Talence, et avons présenté la mobilisation contre le surfpark dans un module sur l'eau, lors d'une plénière et d'un atelier sur les luttes locales.
- 31 août : nous étions présents au forum des associations de Cestas (tractage).

◆ Prochains rendez-vous

- Samedi 6 septembre (matin) : forum des associations de Canéjan.
- 12 au 14 septembre (après-midi) : stand au Festival Climax à Bordeaux (Darwin).
- Mardi 16 septembre : portes ouvertes pour découvrir les actions du Collectif et **pot de rentrée** (20h à l'Accorderie, 1 bis boulevard Pey Arnaud, Canéjan).
- **Dimanche 9 novembre : grande action à venir en faveur de notre rivière Eau Bourde !**

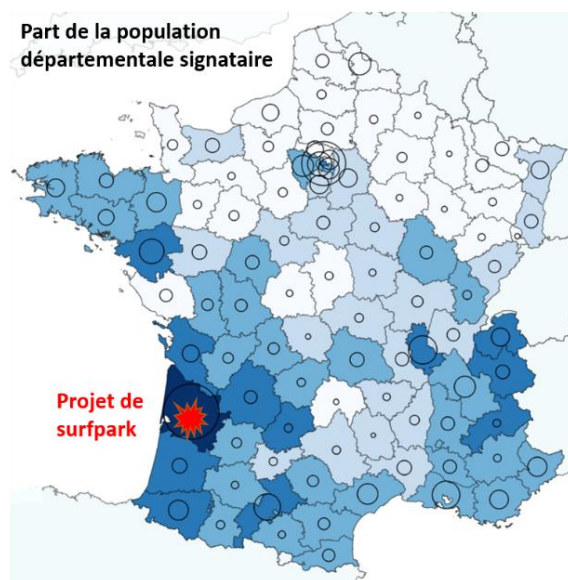
◆ Situation à date

Notre [pétition](#), lancée le 1^{er} juin 2023, compte à ce jour 64 128 signatures. [Son retentissement](#) est à la fois local (plus de 500 signataires à Canéjan ou à Cestas, plus de 5000 dans Bordeaux Métropole) et national. **Continuons à signer et faire signer !**

2 045 abonnés sur Instagram et 593 abonnés à cette newsletter.

Notre cagnotte destinée à couvrir nos frais judiciaires ou de communication est [ici](#), on a besoin d'aide !

Les articles parus sur le projet de surfpark à Canéjan sont dans notre [revue de presse](#). Pour nous contacter : contact@ns33.fr.



On continue, plus déterminés que jamais !

Le collectif NON au surfpark à Canéjan



Publication du Collectif NON au surfpark à Canéjan, porté par l'association Canéjan en transition. Adresse : 1 bis boulevard Pey Arnaud, 33610 Canéjan. Contact : contact@ns33.fr